

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 23 octobre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danièle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Christophe DE PIETRO représenté par Josette VENTRE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Michèle EMERY - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine GOELZER représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - Claudette MOMPRIVE représentée par EMMANUELLE SINOPOLI - Jean MONTAGNAC représenté par Daniel HERMANN - Grégory PANAGOURDIS représenté par Guy PONTOUS - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Martine VASSAL représentée par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - Laurent COMAS - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Bruno GILLES - Laurent LAVIE - Bernard MARANDAT - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 23 Octobre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**POR 002-1415/15/CC**

**■ Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'avitaillement et de carénage du port de Carry le Rouet  
DIPORSV 15/12620/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération POR 005-472/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/131, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société DG SERVICES, l'exploitation des services d'avitaillement, de grutage et de carénage du port de plaisance de Carry Le Rouet. Le contrat a pris effet le 29 juillet 2013 pour une durée de 6 ans.

Dès le mois de novembre 2013 des éléments extérieurs au contrat ont perturbé sa bonne exécution, nécessitant la conclusion d'un avenant.

En premier lieu, à l'automne 2013 des fissures ont été constatées par MPM dans le quai servant à l'accueil des bateaux pour leur avitaillement et de support à la grue pour la sortie des bateaux. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, une première zone de sécurité de 110 m<sup>2</sup> a été mise en place. Les fissures s'étant étendues, à compter du début de l'année 2014, la zone de sécurité a été portée à la surface de 231 m<sup>2</sup>. La surface totale dédiée à l'exploitation est de 1200m<sup>2</sup>.

Les travaux de mise en sécurité du quai devaient être réalisés dans le cadre du marché de travaux de mise aux normes de l'aire de carénage en fin d'année 2013 et début d'année 2014. En raison du caractère infructueux des procédures de marché public correspondantes, la mise en sécurité du quai n'a pu être effectuée.

Une partie du quai est donc restée inexploitable par le délégataire en fin d'année 2013 et pendant l'année 2014, générant une forte gêne pour l'accès à l'avitaillement, la circulation des bateaux et l'organisation du carénage.

Compte tenu de ces contraintes, le délégataire a réclamé à MPM la suspension des paiements de redevance depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013 pour les surfaces qu'il n'a pu utiliser. Eu égard à l'importance des difficultés d'exploitation générées par cette situation, il est proposé de faire droit aux demandes du délégataire et d'accorder un dégrèvement des redevances pour les deux derniers mois de l'année 2013 et la totalité de l'année 2014.

Les nouveaux montants de redevance d'occupation 2013 et 2014 seront calculés à due proportion de la surface réellement occupée par le délégataire à compter de la mise en sécurité en tenant compte des surfaces non utilisées, soit 110 m<sup>2</sup> en novembre et décembre 2013 et 231 m<sup>2</sup> pour l'année 2014.

Les trop-perçus 2013 (298,35 euros HT) et 2014 (3 668,29 euros HT) seront remboursés par mandatement en 2015.

Ces modifications contractuelles doivent être actées par un avenant, ayant pour objet de fixer les nouveaux montants de redevances 2013 et 2014 et le mode de calcul.

**Signé le 23 Octobre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015**

En deuxième lieu, les travaux de mises aux normes de l'aire de carénage ajoutés aux travaux de mise en sécurité du quai non prévus au contrat nécessitent la fermeture du site et donc l'arrêt de l'exploitation tant de l'aire de carénage que de l'avitaillement du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au début de la saison estivale 2016.

Il est proposé pour cette période d'acter par voie d'avenant ci-annexé l'arrêt provisoire de l'exploitation du contrat et en corollaire l'exonération du délégataire de tout paiement de redevance.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération POR005-472/13/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2013 approuvant le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public relatif à « l'exploitation des services publics d'avitaillement et de carénage du port de plaisance de Carry Le Rouet »,
- L'avis de la Commission de Délégation de Service Public,

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Le contrat de délégation de service public n°13/131 pour l'exploitation des services d'avitaillement, de carénage et de grutage du port de Carry le Rouet attribué à la société DG Services,
- Les surfaces qui n'ont pu être exploitées par le délégataire,
- L'arrêt temporaire de l'activité,
- La demande du délégataire de l'exonérer des surfaces non occupées,

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la délégation de service public n°13/131 attribuée à la société DG Services.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à sa bonne exécution.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Ports – Espace maritime

Claude PICCIRILLO

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Ports et espace maritime

Guy PONTOUS

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER